

Observateur Indépendant
au Contrôle et Suivi des Infractions Forestières

B.P. 11317 Tel/Fax: (237) 220 10 92
Yaoundé - Cameroun

RAPPORT DE L'OBSERVATEUR
INDEPENDANT

No. 005 / OI / REM

Mission conjointe UCC – Observateur Indépendant

Titres:	Scieries
Localisation :	Nyong et So'o
Dates de la mission :	30 mai 2005
Sociétés :	Société Nouvelle de Contreplaqués du Cameroun (SN COCAM) Entreprise Camerounaise de Placages (ECAM PLACAGES) Paul Khoury Scierie Transport Forêt (PK STF) Industries des Bois Camerounais (IBC)

Equipe Observateur Indépendant :

M. Serge C. Moukouri, IEF Chef de mission
M. Jean Cyrille Owada, IEF

Objectif général du projet Observateur Indépendant

L'objectif général est de contribuer à l'application des principes de bonne gouvernance dans les activités forestières et à l'amélioration du contrôle forestier.

Objectifs spécifiques du projet Observateur Indépendant

Afin d'assurer une gestion durable des ressources forestières et d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'ensemble de l'économie nationale, le projet vise les objectifs spécifiques suivants :

1. Observer l'application des procédures et le déroulement des activités de contrôle forestier à l'intérieur du territoire national ;
2. Observer le déroulement du suivi des infractions forestières ainsi que du contentieux à l'intérieur du territoire national ;
3. S'assurer de la transparence des informations relatives à l'exploitation forestière.

1. Contexte de la mission

La mission a eu lieu dans les départements du Nyong et So'o et du Nyong et Mfoumou. Elle résulte en partie d'une dénonciation faisant état du déroulement des activités d'exploitation forestière frauduleuses dans le Nyong et So'o et de l'approvisionnement des unités de transformation de la ville de Mbalmayo avec des bois d'origine douteuse. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la poursuite du programme des missions conjointes entamées dans le département de la Haute Sanaga et qui devait se poursuivre dans le Nyong et Mfoumou.

2. Objectifs de la mission

La mission avait pour mandat de :

1. Vérifier les allégations d'activités forestières illégales perpétrées dans les départements du Nyong et So'o et du Nyong et Mfoumou;
2. Saisir éventuellement les engins et les bois frauduleusement exploités dans ces zones;
3. Vérifier l'origine des bois transformés dans les usines de IBC, COCAM, ECAM PLACAGES et autres;
4. Surveiller le territoire forestier sur l'itinéraire de la mission.

3. Calendrier de la mission

Date	Activités	Nuitée
30 mai	Trajet Yaoundé - Mbalmayo - Yaoundé Visite des scieries et vérification des allégations Surveillance du territoire	
1 juin	Trajet Yaoundé – Akonolinga	Akonolinga
2 juin	Vente de Coupe 08 07 148 (Endom) Trajet Endom - Mbalmayo	Mbalmayo
3 juin	vérification des allégations Surveillance du territoire	Mbalmayo
4 juin	Trajet Mbalmayo - Yaoundé	

4. Itinéraire suivi

Yaoundé → Mbalmayo → Yaoundé

5. Activités réalisées

La mission a procédé à la vérification de l'origine des bois se trouvant sur les parcs des unités de transformations suivantes: Société Nouvelle de Contreplaqués du Cameroun (SN COCAM), Entreprise Camerounaise de Placages (ECAM PLACAGES), Paul Khoury Scierie Transport Forêt (PK STF) et Industries des Bois Camerounais (IBC).

6. Personnes rencontrées

Sur le terrain la mission a rencontré les responsables de chacune des unités visitées.

7. Documentation consultée

- Les lettres de voiture ayant convoyées les bois (IBC, PK STF).
- La compilation des entrées usine par essence et par source d'approvisionnement (ECAM Placages, IBC).

8. Difficultés rencontrées et mesures prises à leur égard

La mission n'a pas rencontré de difficultés.

9. Situations observées

Une observation récurrente a été faite sur les parcs de certaines unités de transformation s'approvisionnant auprès des forêts communautaires:

- les débités ne portent aucune indication sur leur provenance;
- les numéros des marteaux forestiers apposés sur ces bois ne sont pas identifiables.

La mission a parcouru les parcs à bois des diverses scieries et les observations faites dans chacun des cas se résument ainsi qu'il suit:

SN COCAM: Les grumes retrouvées sur le parc de l'unité de transformation SN COCAM portaient les marques EFJK, UFA 08 004. Cette UFA jadis au nom de la société d'exploitation Forestière Miguel Khoury (EFMK) aurait été transférée à la société d'Exploitation Forestière Jean Khoury (EFJK) propriétaire de la SN COCAM, l'Observateur Indépendant s'est en effet rendu compte que sur la liste des titres valides inscrits au SIGIF pour le compte de l'exercice 2005 cette UFA est au nom de la société EFJK.

ECAM PLACAGES: Des grumes provenant des ventes de coupe 10 04 125, 08 03 118 et des UFA 10 062, 10 030, 08 007 ont été identifiées sur le parc à bois de cette scierie. La compilation des statistiques entrées usine mise à la disposition de la mission n'a pas permis de vérifier ces provenances identifiées sur le parc.

PK STF: En dehors des débités provenant de la forêt communautaire du GIC des Agriculteurs de Ngan II et sur lesquels seules les traces des bordures du marteau forestier ont été aperçues, la mission a remarqué la présence dans l'enceinte de la scierie PK STF

- des billes de bois provenant de l'autorisation d'enlèvement des bois (AEB) 0310 attribuée à la société Nkodo Dang (ND) et destinés à la société CTB (Camerounaise de Transformation des Bois)
- de même que des débités portant la marque de la société CTB.

Interrogés à ce sujet, les responsables de ces 2 unités de transformation soient PK STF et CTB ont déclaré être en voie de conclure un contrat de partenariat. La société CTB s'est retrouvée sans infrastructure pour poursuivre ses activités, suite à la rupture du contrat de partenariat qui la liait à la société Cameroun Forestry Exploitation (CAFOREX). Raison pour laquelle ses responsables se sont rapprochés de la société PK STF.

IBC: L'analyse quelques lettres de voiture disponibles dans cette unité de transformation montre qu'elle est approvisionnée en grande partie par des débités qui proviennent aussi bien d'autres unités de transformation (cas de la SIBM) que de forêts communautaires (FC SODENGUENG et CCI). La compilation des statistiques entrées usine mise à la disposition de la mission par la société IBC fait ressortir quant à elle deux (02) provenances, soient les FC des GIC SODENGUENG et CCI (voir annexe 1). L'analyse de ce document montre que les lettres de voiture (LV) ayant convoyés les bois provenant de la FC du GIC SODENGUENG ont des numéros de série différents. Les LV pour le transport des débités de la série 18326 à 18335 sont au nom de la FC du GIC SODENGUENG (voir annexe 2) alors que celles de la série 684571 à 684623 sont au nom de la société Flamboyant Forêt, partenaire du GIC SODENGUENG (voir annexe 3) . Or cette dernière n'a pas de titre d'exploitation et le No d'enregistrement MINFOF (148) inscrit sur ces lettres de voiture ne figure pas parmi ceux enregistrés à la direction de la promotion et de la transformation des bois ni au SIGIF et encore moins à la délégation provinciale du Centre.

Dans le permis d'exploitation qui lui a été délivré pour l'exercice 2005, le GIC SODENGUENG est autorisé à prélever 116.6 m³ de pachyloba. Or la compilation de la société IBC fait ressortir un volume total de 833.22 m³ de pachyloba provenant de la FC de ce GIC sur la période Février - Avril 2005. Ce volume qui dépasse largement le quota annuel de pachyloba alloué au GIC SODENGUENG a été convoyé par deux types de lettre de voiture, 231.94 m³ pour la FC et 601.28 m³ pour la société Flamboyant Forêt.

10. Infractions constatées

Aucune détectée au cours de la mission

11. Conclusions et recommandations de l'Observateur Indépendant

11.1. Conclusions

Conclusion 1

La société CTB est une unité de transformation ne disposant d'aucune infrastructure propre à elle. C'est la raison pour laquelle les bois qui lui sont destinés se retrouvent dans diverses unités de transformation de la ville de Mbalmayo.

Conclusion 2

La documentation reçue de la société ECAM placages ne permet pas de rattacher les bois sur parc à leurs titres de provenance.

Conclusion 3

L'usine IBC reçoit du bois par le canal de la société Flamboyant Forêt dont l'enregistrement en qualité de transformateur n'a pas pu être formellement établi. Néanmoins cette société est détentrice de lettre de voiture pour le transport des débités. De plus, elle convoie les débités supposés provenir de la FC du GIC SODENGUENG au moyen desdites lettres de voiture.

Conclusion 4

De l'inspection des bois sur les parcs de ces sociétés, il ressort qu'il est impossible d'identifier les numéros des marteaux apposés sur la plupart des bois du fait d'un martelage approximatif. Un tel acte ne permet pas de savoir si le bois a effectivement été martelé dans son territoire de provenance.

11.2. Recommandations

Recommandation 1

Que le MINFOF suive de près les transactions entre les sociétés PK STF et CTB afin de s'assurer du paiement effectif de la taxe d'entrée usine par cette dernière.

Recommandation 2

Que le MINFOF adresse une correspondance à la société ECAM Placages afin qu'elles fournissent les copies des lettres de voiture ayant accompagnées les bois gisant sur son parc.

Recommandation 3

L'Observateur Indépendant recommande la poursuite des investigations entamées à IBC par l'envoi d'urgence d'une mission de contrôle au sein de la FC du GIC SODENGUENG et auprès de la société Flamboyant Forêt avec pour mandat respectif d'évaluer les volumes de bois sortis de la FC et de vérifier l'existence de cette unité ainsi que la provenance des bois transformés.

Recommandation 4

L'Observateur Indépendant recommande l'élaboration par le MINFOF d'une directive sur le martelage des bois qui précisera les indications qui doivent absolument apparaître sur l'empreinte laissée par le marteau sur le bois ainsi que la constitution au niveau de la Brigade Nationale de Contrôle d'un répertoire des marteaux forestiers comprenant le numéro du marteau et le poste d'affectation.

Annexe 1 : Compilation des statistiques entrée usine pour IBC

IBC SA
BP 362 MBALMAYO
SCE COMPTABILITE

ENTREES BOIS DEBITES MOIS FEVRIER 2005

NATURE	TITRE D'EXPLOITAT ^o	EXPLOITANT	ESSENCE	N° LETTRE	VOLUME
PRODUIT	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	694571	28,2
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684572	28,2
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684573	28,03
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684574	28,02
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684575	28,02
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684576	28,03
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684577	28,03
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684578	28,02
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684550	28,03
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684581	28,03
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684556	19,08
*TOTAL PACHY					299,97
SCIAGE	GIC SODENGUENG F.C.N°83	FLAMBOYANT FORET	SAPELLI	684579	28,04
*TOTAL SAPELLI					28,04

ETAT DES TAXES A PAYER: BOIS DEBITES 02/2005

ESSENCE	M3 DEBITE	COEF	EQUIV M3 Grume	TEU		TAXE ABATTAGE			TOTAL 2
				Prix/m3	TOTAL 1	Maj/m3	M3 grum maj	Prix/l	
*PACHY	299,97	2,5	749,925	3 175	2 381 012	20%	899,91	3 528	3 174 882
*SAPELLI	28,04	2,5	70,1	2 767	193 967	20%	84,12	3 075	258 659
TOTAL	328,01		820,025		2 574 979		984,03		3 433 551

ENTREES BOIS DEBITES MOIS AVRIL 2005

NATURE PRODUIT	TITRE D'EXPLOITAT°	EXPLOITANT	ESSENCE	N° LETTRE		VOLUME
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18326	✓	24,03
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18327	✓	24,03
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18328	✓	24,03
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18329	✓	24,02
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18330	✓	24,02
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18331	✓	24,02
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	IROKO	18332	✓	4,33
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18332	✓	15,73
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18333	✓	24,02
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	IROKO	18334	✓	24,02
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	18335	✓	24,02
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684623	✓	18
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684604	✓	28
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684611	✓	3,1
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	IROKO	684611	✓	15,2
SCIAGE	GIC SODENGUIENG F.C N°83	FLAMBOYANT FORET	PACHY	684618	✓	24,02
*TOTAL						324,59

SCIAGE	GIC CCI FC N° 112	CCI	IROKO	690206	✓	15,375
SCIAGE	GIC CCI FC N° 112	CCI	DOUSSIE	690206	✓	3,51
SCIAGE	GIC CCI FC N° 112	CCI	PACHY	690206	✓	2,1
*TOTAL						20,985

ETAT DES TAXES A PAYER: BOIS DEBITES 04/2005

ESSENCE	M3 DEBITE	COEF	EQUIV M3 Grume	TEU		TAXE ABATTAGE							
				Prix/m3	TOTAL 1	Maj/m3	M3 grum maj	Prix/m3	TOTAL 2				
GIC GIC													
*IROKO 04/05	15,375	2,5	38,437	3,262	125,381	20%	46,124	3,625	167,200				
*PACHY 04/05	2,1	2,5	5,25	3,175	16,669	20%	6,3	3,528	22,226				
*DOUSSIE 04/05	3,51	2,5	8,775	4,725	41,462	20%	10,53	5,250	55,283				
SOUS TOTAL	20,985		52,462		183,512		62,954		244,708				
GIC SODENGUIENG													
*IROKO 04/05	43,55	2,5	108,875	3,262	355,150	20%	130,65	3,625	473,606				
*PACHY 04/05	281,04	2,5	702,6	3,175	2,230,755	20%	843,12	3,528	2,974,527				
SOUS-TOTAL			811,475		2,585,905		973,77		3,448,134				
TOTAL GENERAL	324,59		863,937		2,769,417		1036,724		3,692,842				

Annexe 3 : Lettre de voiture de Flamboyant Forêt

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS
DIRECTION DES FORÊTS TIER ET DELTA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work
MINISTRY OF ENVIRONMENT AND FORESTRY
FORESTRY DEPARTMENT

LETTRE DE VOITURE POUR LE TRANSPORT DES BOIS DEBITES
WAYBILL THE TRANSPORTATION OF SAWN WOOD

EXERCICE : Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2005

Fiscal Year: January 1st to December 31st, 2005

Nom ou nom sociale de l'industriel : **FEAMBOYANT FORET**
Company Name

N° contribuable (NIU) : P085900064144W N° enregistrement MINEF : **184**
Taxpayer identification N° MINEF Registration N°

Nom du transporteur : **AH KHALIL** Son N° contribuable (NIU) : **P0145000024746**
Transporter's Name His Taxpayer identification N°

Immatriculation du camion : **LTE 4598 E** Date : **07-03-05**
Truck Registration N°

Destination du bois (usine, port, autre) : **180 km (H300. mayo)**
Wood Destination

N° de colis	Nature des produits Nature of the Products	Essence	Epaisseur (mm) Thickness	Largeur (cm) Width	Longueur (m) Length	Nombre de pièces	Cubage (m³) Cubage (m³)	Réf. Code à barres Code barre reference
01		<i>Bois</i>	105	105	184	63	1278	
02			105	105	184	63	1278	
03			105	105	184	63	1278	
04			105	105	184	63	1278	
05			105	23	184	32	1421	
06			105	23	184	32	1421	
07			105	23	184	32	1421	
08			105	23	184	32	1421	
09			105	23	184	32	1421	
10	<i>20 rails</i>		105	23	184	32	1421	
11			105	23	184	32	1421	
12	<i>de bois rasant</i>		105	23	184	32	1421	
13			105	23	184	32	1421	
14			105	23	184	32	1421	
15			105	23	184	32	1421	
16	<i>26.200 D</i>		105	23	184	32	1421	
17			105	23	184	32	1421	
18			105	23	184	32	1421	
19			105	23	184	32	1421	
20			105	23	184	32	1421	

18. UNITÉ DE SECURISATION DES MOUVEMENTS FORESTIERS

19. CHECK POINT DE **Nkomton**

20. N° VEHICULE **0103105**

PROVENANCE **Wuk** DESTINATION **Da**

OBSERVATIONS
Observations: **180 km**

DECISION: **180 km**

TRANSFORMATEUR

Nom et signature du conducteur
Driver's name and signature: **Wuk**

Signature à l'arrivée
Signature at point of arrival: **Wuk**